

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 049-2020

Du : jeudi 25 juin 2020

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 11
votants : 11

Date de la convocation :
20 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration scolaire sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales

Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger 1ère Adjointe au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Désignation des représentants communaux au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise – pays de France.

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, les élections municipales du 15 mars 2020 ;

Vu, le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Vu, l'arrêté n° 17000082 du Président du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 27 janvier 2017 arrêtant le projet de Charte Naturel Régional Oise-Pays de France,

Vu, la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France du 26 mars 2019 approuvant le projet de Charte et ses annexes,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n°048-2019 en date du 12 juin 2019 approuvant sans réserve de la Charte révisée du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France emportant adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France. (Article L 333-1 du Code de l'environnement)

Vu, les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise – pays de France;

Considérant, qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Désigne, les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise – pays de France, comme tels :

Délégué titulaire : Monsieur Didier Dagonet

Déléguées suppléantes : Madame Béatrice Brun

Dit, que la présente délibération sera notifiée aux intéressés et au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise – pays de France,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 25 juin 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

